

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée général de la Coopérative PrimaVesta
Société coopérative d'utilité publique
Séance du 22 juin 2023 à 9h30
Maison de la Communication (salle 2C), Lausanne

Présents : Selon la liste des présences

Président : Joël Cornuz

Secrétaire : Raffaella Bidawid

Distribution : A tous les Membres

1. Contrôle de la liste de présences

La séance débute à 9h35. La liste de présences est signée, plusieurs coopérateurs sont excusés.

2. Désignation du Président et du Secrétaire

L'Assemblée générale désigne Joël Cornuz en qualité de Président et Raffaella Bidawid en qualité de Secrétaire et scrutatrice.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 juin 2022

Le procès-verbal ayant été remis au préalable et figurant en partie dans le rapport d'activité, il n'en est pas demandé lecture. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2022

J. Cornuz rappelle que le rapport d'activité a été envoyé à tous les coopérateurs avec la convocation. Celui-ci reflète l'activité de la coopérative sur l'année 2022. En supplément, J. Cornuz complète les informations qui s'y trouvent oralement.

Une discussion a lieu entre les Membres présents concernant les projets en cours et les problématiques en lien avec les logements adaptés avec accompagnement (LADA).

5. Présentation des comptes 2022 et discussion

Les comptes de l'exercice ont été adressés aux coopérateurs par le biais du rapport d'activité 2022.

La parole est cédée à A. Juvet qui commente les comptes arrêtés au 31.12.2022. Le total du bilan s'élève à **CHF 77'098'869.37**. L'exercice 2022 présente une marge de **CHF 154'289.60**.

H. Frésard demande quelques éclaircissements sur la question des amortissements. A. Juvet explique qu'en fonction des immeubles, notamment ceux avec des surfaces commerciales, il a été convenu avec la fiduciaire, que la comptabilité de ces immeubles doit être traitée différemment.

Ces comptes n'appellent pas d'interrogations supplémentaires de la part des Membres présents.

6. Rapport de l'organe de révision

A l'unanimité, l'Assemblée générale dispense le réviseur de comparution personnelle. Chacun ayant eu le rapport de l'organe de révision dans le rapport d'activité, il en est donné partiellement lecture.

7. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés sont acceptés à l'unanimité.

8. Décharge au Conseil d'administration

L'Assemblée générale donne, à l'unanimité, décharge aux Membres du Conseil d'administration, chacun s'abstenant pour lui-même.

9. Renouvellements statutaires

9.1 démissions, renouvellements et élections des administrateurs

L'Assemblée générale valide à l'unanimité, sans objection ni abstention l'élection de H. Frésard en tant que Membre du Conseil d'administration.

Aucun autre changement n'est à signaler.

9.2. de l'organe de révision

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, à l'unanimité, accepte de renouveler le mandat d'**Hervest fiduciaire SA** pour une période d'une année.

10. Divers

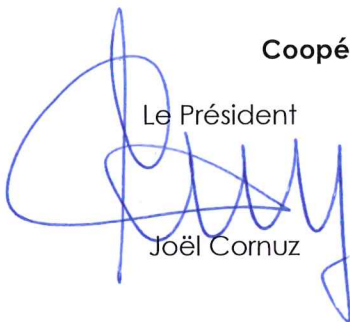
Des remerciements sont apportés à D. Diesbach pour son excellent travail.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 10h05.

* * * * *

Coopérative d'habitation PrimaVesta

Le Président



Joël Cornuz

La Secrétaire



Raffaella Bidawid